***CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES***

***DU PODIUM REGION CENTRE-VAL DE LOIRE***

***DESTINE AUX ORGANISATEURS***

EMPLACEMENT

La surface au sol nécessaire à l’installation du podium doit avoir les dimensions suivantes :

*- Longueur* : **25 mètres**

- Largeur : **12 mètres**

- *Hauteur* disponible sur la surface **5 mètres**

Cette surface doit être plate et sans déclivité. Elle doit être absente de tout obstacle au sol ou en hauteur risquant de gêner les manœuvres de mise en place et d’ouverture du podium.

Les voies d’accès de cet emplacement doivent être adaptées aux dimensions du véhicule et entièrement stabilisées pour un véhicule de 40 tonnes.

*Le Barrièrage total du podium est obligatoire : 80 mètres linéaires de barrières de sécurité type VAUBAN*

ELECTRICITE - SON

L’alimentation électrique doit être effectuée par un coffret individuel avec protections réglementaires. La totalité de la consommation et de l’installation reste à la charge de l’organisateur.

Puissance demandée : 40 KW – 380 volts triphasés plus neutre plus terre avec 30 ampères minimum par phase en configuration non spectacle et 60 Ampères en configuration spectacle. Cette alimentation doit être *obligatoire et réservée exclusivement au podium.*

Le raccordement se fait par fils nus épanouis directement dans l’armoire. Celle-ci devant se trouver vers l’avant de la semi-remorque à une distance inférieure a 10 mètres par rapport a la face arrière du podium. Ou par des prises P 17 Socles (32 ou 60 ampères)

***L’alimentation électrique pour le podium doit être impérativement en service dès l’arrivée du car sur le lieu de la manifestation, ainsi que la présence d’un responsable qui procédera aux branchements électriques, le personnel du car n’étant pas habilité à effectuer ce raccordement.***

Le non respect du branchement électrique comme désigné ci-dessus entraînera l’annulation de la mise en service du podium.

***Seul le régisseur du podium est habilité à déterminer le matériel à mettre en place pour le bon déroulement de la manifestation.***

***Après le raccordement électrique du podium, l’alimentation ne pourra être supprimée, même temporairement, sans l’autorisation explicite du responsable du podium Région Centre-Val de Loire.***

Dans l’hypothèse d’une extension de son par un sonorisateur extérieur et privé, avec raccordement sur le podium, il est demandé à l’organisateur de faire une demande préalable auprès du régisseur et de la Région Centre-Val de Loire. Il en est de même pour l’extension de la scène et l’adjonction d’éclairages.

La Région Centre-Val de Loire décline toute responsabilité en cas d’accident ou incident résultant de la mise en œuvre de ces installations supplémentaires.

Les groupes instrumentaux, devant se produire sur la scène du podium, devront fournir 2 semaines avant la manifestation, une fiche technique à la Région Centre-Val de Loire- Direction de la Communication, pour transmission au régisseur.

Les régisseurs son accompagnant certains groupes auront la possibilité d’apporter leur aide au technicien du podium pour la balance et l’installation du backline.

INSTALLATION / MONTAGE / DEMONTAGE

Il sera demandé aux organisateurs de la manifestation, la présence impérative d’une personne affectée au podium afin d’être l’interlocuteur direct du personnel du podium et d’assurer une aide au montage et démontage.

ANIMATION / PRESENTATION SPECTACLE

Pendant les spectacles et l’animation, toutes les personnes non accréditées, n’ayant pas d’autorisation d’accès sont formellement interdites dans le podium et en régie.

Le salon VI.P à l’arrière du podium est réservé aux personnalités, aux élus et au personnel du podium et ne pourra en aucun cas servir aux artistes. Les organisateurs devront prévoir des loges pour recevoir leurs artistes.

PUBLICITE / MEDIAS / VISIBILITE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Pour toute intervention d’une radio locale ou périphérique sur le podium, celle-ci devra présenter une accréditation de la direction de la Communication de la Région Centre-Val de Loire.

Pour tout interview d’artistes sur le podium, les journalistes ou reporters se devront de présenter, outre l’accréditation précitée, une carte de presse officielle. Il en sera de même pour les photographes.

Toute publicité (autocollants, banderoles diverses, affiches) est interdite sur le podium, afin de garantir la visibilité de la Région Centre-Val de Loire sur son équipement.

L’organisation bénéficiaire du podium et de son animation veillera à ce que la présence de la Région Centre-Val de Loire figure dans toutes les publicités (affiches, programmes, supports publicitaires) concernant la manifestation (Charte du logo disponible sur le site [www.regioncentre-valdeloire.fr](http://www.regioncentre-valdeloire.fr) .

A ce titre, la Région Centre-Val de Loire pourra être amenée à effectuer des vérifications. Les organisateurs devront fournir leur adresse mail permettant à la direction de la communication de la Région Centre-Val de Loire de leur demander des informations complémentaires sur leur communication.

SECURITE / INTEMPERIES

En cas d’intempéries importantes, ou pour des raisons de sécurité, seul le responsable du podium en concertation avec le ou la Président(e) de l’organisation, peut prendre l’initiative d’interrompre ou d’annuler le spectacle se déroulant sur la scène.

Dans le cas d’un désaccord des deux parties sur cette prise de décision seul le Régisseur du podium pourra trancher sur la marche à suivre

L’organisation s’engage à fournir du personnel immédiatement ; à la demande du responsable du podium, pour un démontage imprévu ou la mise à l’abri éventuel du matériel de son et d’éclairage du podium Région Centre-Val de Loire.

JEUX /TOMBOLAS

L’animateur organisera sur chaque manifestation une ou plusieurs animations afin de promouvoir les actions de la Région Centre-Val de Loire. Celles-ci seront définies lors de la mise en place de votre programme.

Toute demande pour tirage de tombola sur scène sera étudiée sur place par le régisseur du podium.

MODIFICATIONS DE PROGRAMME

Si des modifications de programme interviennent entre la réunion et la date de la manifestation, l’organisateur est tenu d’en informer officiellement la Région Centre-Val de Loire par mail.

Si le podium n’accueille plus d’animations, la Région Centre-Val de Loire pourra en effet être amenée à annuler sa venue.

CONTACTS

Région Centre-Val de Loire : Fanny COGNEE-MARAST :

[fanny.cognee-marast@regioncentre.fr](mailto:fanny.cognee-marast@regioncentre.fr)

02.38.70.30.53 /06.76.83.95.20

Régisseur : Bruno POIDEVIN :

06.89.03.57.10

*Une réunion sera organisée en présence du comité d’organisation et du régisseur du podium afin de déterminer ensemble les aspects techniques, la disposition du matériel ainsi que les horaires de la manifestation et du programme.*

*A l’issue de cette réunion, l’organisateur adressera à la direction de la Communication, un récapitulatif des différents points retenus, ainsi que tous les documents de publicité comportant le logo de la Région Centre-Val de Loire.*

*Le non-respect de ce cahier des charges entraînera l’annulation de la présence du podium de la Région Centre-Val de Loire.*

***Ce cahier des charges est à retourner, un mois avant la manifestation, au Conseil Régional – Direction de la Communication, signé par l’organisateur***

**Lu et approuvé, le……….**

**L’organisateur**